

POINT DE VUE SUR L'INCINERATION DES DECHETS
Entretien avec Bruno LANDRIOT
Médecin, délégué national cap21 « Déchets »

30 août 2006

Entretien réalisé par Grégory Giavarinna

Le 6 septembre prochain se tiendra la journée internationale contre l'incinération des déchets. Quelle est aujourd'hui la situation en France ?

La France possède le plus grand parc d'incinérateurs d'ordures ménagères de l'Union Européenne toutes capacités confondues : 11,4 millions de tonnes d'ordures ménagères et assimilés ont été traitées en 2000. Le parc d'incinérateurs compte aujourd'hui 125 unités et a subi d'importantes modifications ces dernières années avec la construction d'installations neuves, la mise en conformité d'installations existantes et la fermeture d'un grand nombre d'installations anciennes.

Il en existe 14 en projet dont 3 qui font l'actualité : Fos sur mer, la Réunion et Loire sur Rhône...

La problématique posée est simple. Dans le contexte actuel, la politique de gestion des déchets est dans l'impasse : la production d'ordures ménagères augmente régulièrement, le tri sélectif et le recyclage stagnent, et l'enfouissement des déchets en Centre Technique est de plus en plus difficile (hostilité des riverains, nuisances, risques sanitaires..).

La seule alternative que semblent privilégier « les décideurs » c'est l'incinération...

Il s'agit d'une aberration environnementale :

- l'incinérateur s'oppose à toute politique de recyclage et de valorisation,
- son coût de fonctionnement est important et pour qu'il soit rentable, il faut lui fournir des déchets qui brûlent (papiers, cartons, plastiques...) !!!,
- d'autre part, il s'agit de l'une des technologies de traitement de déchets les plus rigides. Une fois qu'un incinérateur est construit, il faut le rentabiliser sur 25 ans en "nourrissant le monstre" avec un flux constant de déchets.

C'est un non sens et de plus, en brûlant des ordures ménagères brutes, on ne s'interroge pas sur le contenu de nos poubelles...

Donc, c'est la négation même de tout effort et de toute politique de tri sélectif, du recyclage et de la valorisation des déchets ménagers.

« *L'incinérateur valorise les déchets car il produit de l'électricité* » argument fallacieux avancé par les décideurs car le rendement est faible pour un investissement lourd et l'électricité produite rachetée par EDF est subventionnée par l'état.

Les incinérateurs sont-ils dangereux pour la santé des riverains ?

En un mot : OUI

De par la nature de ses rejets : fumées, cendres (mâchefers), l'incinérateur produit un grand nombre de substances très toxiques qui pénètrent et s'accumulent dans la chaîne alimentaire et dans l'organisme (dioxines, furanes, métaux lourds,...).

Plusieurs affaires récentes, ont révélé le risque sanitaire des incinérateurs suite à l'augmentation des taux de cancers chez les riverains :

- à Gilly sur Isère, donnant lieu à des poursuites judiciaires
- à Besançon, des épidémiologistes français ont confirmé la corrélation établie il y a trois ans entre le fait de vivre à proximité d'un incinérateur de déchets rejetant des dioxines et la survenue de cancers.

Ce qu'il faut savoir également c'est que la survenue des cancers fait appel à un ensemble de facteurs et que le risque cancérigène induit par les incinérateurs se surajoute et amplifie celui

des polluants atmosphériques auxquels sont déjà exposés certains riverains d'incinérateurs (comme le projet de Loire sur Rhône).

L'Institut de Veille Sanitaire a réuni un groupe d'experts afin de proposer des axes de recherches épidémiologiques sur les impacts sanitaires des populations résidant à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM).

Les effets sanitaires ainsi identifiés sont :

- les cancers : de l'adulte et de l'enfant, tumeurs solides (en particulier : foie, tissus mous, peau) et hémopathies malignes (en particulier : leucémies, lymphomes non hodgkiniens) ;
- les effets sur la reproduction (en particulier les malformations congénitales).

Il est indispensable que soit mis en place dans le cadre de la surveillance des risques environnementaux une étude épidémiologique de l'incidence des cancers dans les zones autour des UIOM existantes.

Mais pourtant les industriels affirment que les nouveaux incinérateurs sont propres...

Un bilan technico-économique a été réalisé par l'ADEME sur la mise en conformité des UIOM pour respecter au 28/12/05 les dispositions de l'arrêté du 20/09/02.

Cette mise en conformité s'est accompagnée d'une très forte diminution des rejets à l'atmosphère de dioxines par les incinérateurs d'ordures ménagères.

Même s'il n'y a plus aujourd'hui en France d'UIOM particulièrement vétustes, des émissions importantes de polluants ont pu avoir lieu dans le passé et la persistance de certains d'entre eux (notamment dioxines, métaux lourds ...) dans l'environnement pose le problème, à long terme, des effets néfastes sur la santé des populations résidant à proximité.

En ce qui concerne la nouvelle génération d'usines dites « propres », quelles que soient les normes, quels que soient les progrès technologiques, l'incinération présentera toujours un danger majeur pour toute forme de vie.

De plus, les apports techniques de ces usines propres induisent un surcoût de fonctionnement qui nécessitera obligatoirement une augmentation de productivité pour être rentable et donc une augmentation de l'apport de déchets combustibles ...et la boucle est bouclée, on revient à la case départ : on brûle ce qui est combustible or ce qui est combustible est recyclable.... Zéro pointé pour les décideurs !

En conclusion

Il faut s'opposer aux incinérateurs

1. c'est une impasse environnementale
2. c'est un risque sanitaire majeur, et les décideurs qui soutiennent ces choix doivent savoir qu'ils seront un jour responsables des atteintes à la santé des personnes exposées.
3. les décisions prises en faveur des incinérateurs le sont, le plus souvent, sans tenir compte des deux principes ci-dessus, sans débat contradictoire public et sans aucune concertation avec les populations concernées. Un véritable déni de démocratie.

Cap 21 demande :

- qu'il y ait un moratoire pour les incinérateurs et que tous les projets en cours (FOS, Loire sur Rhône, la Réunion, ...) soit abandonnés
- que soient réaffirmés par le gouvernement les principes suivants :
- Réduire les quantités de déchets produits
- Développer le recyclage en maîtrisant les coûts
- Favoriser l'acceptation de la gestion des déchets et mieux partager l'information
- la maîtrise des impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et le changement climatique ;
- la prévention des risques sanitaires ;
- et que les Commissions Départementales du Plan d'Élimination des Déchets recentrent leurs travaux actuellement en cours sur ces objectifs et s'orientent sur une politique courageuse et responsable vers l'option zéro déchet.

aller sur le blog déchets